

# CONTRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION LE VISAGE DU FN À HÉNIN-BEAUMONT

En novembre 2016, René, secrétaire général du syndicat CGT des Territoriaux d'Hénin-Beaumont (62), était convoqué au Tribunal de Béthune en vue d'une éventuelle mise en examen suite à une plainte du maire FN de la collectivité, concernant des messages postés sur Facebook. La CSD, l'interpro et les camarades des collectivités voisines présents au rassemblement de soutien avaient témoigné :

**BAPTISTE TALBOT** : Cette affaire pose la question de la manière dont le FN gère la municipalité.

Le FN s'attaque à la CGT, mais il s'attaque aussi aux moyens consacrés aux services publics, et à travers ça, c'est bien la question du service rendu aux usagers qui est posée. Plus largement, cette action s'inscrit dans une tentative de criminalisation de l'action syndicale.

**TERRITORIAUX D'HERSIN-COIGNY** : Nous sommes venus pour défendre les libertés syndicales.

Aujourd'hui, il faut faire attention à nos publications sur les réseaux sociaux, c'est l'image de la CGT, surtout quand on a des responsabilités. Au début (du mandat du maire, NDLR), tout allait bien, quand ils ont compris le fonctionnement du syndicat, ils l'ont dégommé.

**GREG, UD 62** : Nous sommes ici pour défendre les libertés syndicales, et pour soutenir les camarades d'Hénin-Beaumont qui sont dans des situations de pressions, y compris en dehors du temps de travail, par des appels pour les « convaincre » d'assister au conseil municipal. Beaucoup sont mis au placard.

Avec la nouvelle municipalité, le changement s'est fait en 2 temps. Avec l'ancienne municipalité, le dialogue social était rompu, le maire FN a affiché une volonté d'ouverture avec

la CGT, et c'était mieux. Ensuite, l'équipe municipale a mis en œuvre une politique sécuritaire avec l'installation de caméras, sans passage au CT. Depuis, c'est l'affrontement.

**NADÈGE, CSD 62** : Nous envisageons de créer un diaporama sur l'implantation du FN à Hénin-Beaumont et expliquer le martèlement et la propagation de leurs idées, et d'organiser un débat. Les idées du FN, en vitrine, prêtent à confusion dans leurs messages, y compris en reprenant nos propositions CGT. Mais dans l'application, c'est autre chose. À Hénin, concernant l'installation des caméras, aucune démarche n'a été faite auprès de la CNIL, et pourtant, la préfecture a donné son autorisation. On dénonce également des procédés « clientélistes », au mépris du statut de la FPT.

## RÉSEAUX SOCIAUX : DES OUTILS DE COMMUNICATION À MAÎTRISER COLLECTIVEMENT

Cette plainte contre un camarade CGT pour des propos diffamatoires sur Facebook n'est pas un cas isolé des attaques tentées par toute municipalité ou tout employeur public contre le syndicat CGT, souvent d'ailleurs à partir d'autres supports de communication, dont les tracts. Les faits démontrent que c'est dans une large majorité dans les villes, départements et régions tenus par la droite et l'extrême droite. Depuis, le maire FN a perdu contre le militant CGT, mais cette affaire, comme d'autres, rappelle l'importance d'une vigilance collective permanente sur les parutions et publications que nous mettons, syndiqués et militants, entre les mains du public qui nous lit.

**En tant que fonctionnaires, il est important de rappeler que nous avons le droit de nous exprimer comme tout citoyen :**



© DR

depuis 1946, c'est la conception du fonctionnaire-citoyen, opposée au fonctionnaire « qui sert et qui se tait » du régime de Vichy, où il était soumis à l'obligation de réserve. Depuis, notre Statut a été renforcé dans ce sens et si **nous avons des devoirs de discrétion et de secret professionnel (exemple : ne pas divulguer des informations confidentielles sur du public suivi, ou ne pas parler publiquement de situations personnelles, etc.)**, nous avons le droit, voire le devoir de nous exprimer sur le service public, sa gestion, les conditions de travail, l'organisation, le sens, bref tous les sujets qui concernent notre travail et notre société. Mais nous avons aussi le devoir d'être exemplaires et irréprochables dans notre manière de communiquer. Dans les syndicats comme dans toute la fédération, le travail collectif pour mener une vraie politique de communication reste le meilleur rempart contre les erreurs et la meilleure assurance de faire cheminer nos idées et revendications.